

**COMPTE RENDU  
COMITÉ SYNDICAL  
DU 13/11/2019**

**Étaient présents :**

AUCHART Ernest, BAVIERE Jean-Pierre, BLONDEL Michel, BRICOUT Damien, CARTON Philippe, CAYET Alain, COLLE Pierre, COTTEL Jean-Jacques, DAMART Daniel, DELCOUR Jean-Pierre, DERUY Isabelle, DROMART Evelyne, FERET Claude, GORIN Sylvie, GUILLEMANT Pierre, LACHAMBRE Pascal, LEVIS Jean-Claude, MATHISSART Michel, NORMAND Arnold, PLU Jean-Claude, ROSSIGNOL Françoise, SEROUX Michel, TILLARD Jean-Luc, VAHE Daniel, ZIEBA Jean-Marie.

**Absents excusés / Pouvoirs :**

ANSART Pierre donne pouvoir à Michel MATHISSART, BAILLEUL Alain, BOUQUILLON Daniel, COULON Géry, DELEURY Jean-Pierre, DESAILLY Jean-Michel, DESAILLY Jean-Claude donne pouvoir à Jean-Claude PLU, DUE Gérard, GOMES Stéphane donne pouvoir à Pierre GUILLEMANT, HECQ David donne pouvoir à Françoise ROSSIGNOL, LETURQUE Frédéric donne pouvoir à Claude FERET, MASTIN Philippe donne pouvoir à Michel BLONDEL, MICHEL Didier, MILLEVILLE Bernard donne pouvoir à Sylvie GORIN, PARMENTIER Jean-Marc donne pouvoir à Pascal LACHAMBRE, POTEZ Roger donne pouvoir à Daniel DAMART, POULAIN Eric donne pouvoir à Michel SEROUX, PREVOST Alain donne pouvoir à Jean-Jacques COTTEL, PUCHOIS Jean-Pierre, SKOWRON Richard donne pouvoir à Ernest AUCHART, TABARY Daniel, THIEBAUT Véronique, THUILOT Didier donne pouvoir à Jean-Marie ZIEBA, VAN GHELDER Alain donne pouvoir à Alain CAYET.

**Assistaient également :**

Messieurs Stéphane DELABRE, Laurent FLAMENT.

Monsieur Pascal LACHAMBRE demande si les membres du Comité Syndical ont reçu le compte-rendu du Comité Syndical du 26 juin 2019, et demande si des corrections sont à apporter.  
Le compte-rendu est approuvé.

Dans le cadre des informations, Monsieur Pascal LACHAMBRE souhaite rendre compte des avis rendus par le Scota depuis la dernière rencontre.

▪ **Avis sur le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD) et le Règlement du SAGE Marque-Deûle**

Par courrier en date du 15 mars 2019, le Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Marque-Deûle a transmis pour avis le dossier « SAGE Marque-Deûle ». Il s'étend sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Ce territoire est jouté à l'Est par le SAGE de la Lys, à l'Ouest par le SAGE de la Scarpe Aval, au Sud par le SAGE de la Scarpe Amont et au Nord par la Belgique.

Quatre communes faisant partie de la CUA et du Scota sont concernées : Bailleul-Sir-Berthoult, Farbus, Thélus et Willerval.

La stratégie du SAGE Marque-Deûle est de permettre la mise en place d'une gestion durable des ressources en eau locales et des interconnexions entre les territoires par des actions d'économie d'eau et l'amélioration du rendement sur les réseaux mais aussi de réduire les pollutions à la source, d'inciter à une protection des zones de captage des nappes sensibles et à la source des pollutions, d'intégrer les Aires d'Alimentation et de Captage (AAC) et leurs zones de vulnérabilité dans les documents de planification et d'urbanisme.

Les objectifs et orientations du SAGE Marque-Deûle sont pleinement intégrés au SCoT révisé et approuvé, à ce titre

Le Scota a émis un avis favorable le 2 juillet 2019

▪ **Arrêt de Projet du PLUi de la Communauté de Communes du Sud-Artois**

Dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées, la Communauté de Communes du Sud-Artois a sollicité l'avis du Scota sur l'arrêt de projet de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (en date du 12 juillet 2019).

Un projet de territoire partagé et équilibré qui prend en compte :

- La Trame Verte et Bleue,
- Le développement éolien,
- La lutte contre l'érosion du sol,
- La prise en compte des risques et nuisances tout en valorisant le potentiel touristique du Sud-Artois,
- La mobilité de proximité et le renforcement du pôle gare d'Achiet-le-Grand.

Les objectifs du SCoT ont bien été repris, à ce titre

### Le Scota a émis un avis favorable le 10 septembre 2019

Monsieur Pascal LACHAMBRE salue Monsieur Jean-Jacques COTTEL et lui propose de prendre la parole concernant l'avis défavorable prononcé par la CNAC pour l'Intermarché de Bapaume. Monsieur Jean-Jacques COTTEL précise ne pas connaître les motifs mais deux points sont retenus : la sécurité avec tourne à gauche et un mur de protection par rapport à deux habitations qui jouxtent le magasin. Monsieur Jean-Jacques COTTEL précise qu'un avis favorable à l'unanimité de la CDAC a été reçu et qu'il serait possible de repasser en CNAC sans passer par la CDAC. Monsieur Pascal LACHAMBRE remercie Monsieur Jean-Jacques COTTEL pour toutes les précisions.

#### ▪ **Modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bapaume**

La Communauté de Communes du Sud-Artois a sollicité l'avis du Scota sur la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bapaume afin de permettre l'aménagement du terrain anciennement consacré à la caserne Frère.

Il s'agit de modifier le règlement de la zone UB (zone urbaine de moyenne densité et périphérique au centre ancien), article 10, afin de pouvoir augmenter la hauteur des constructions. En effet, la limitation à 6,5 mètres de la hauteur des constructions a pour effet de limiter la réalisation de plupart des projets prévus sur cette parcelle. Ainsi, la hauteur absolue des constructions ne doit pas excéder 9 mètres à l'égout des toitures.

Ce projet est adapté étant donné qu'il prévoit la création de nombreux logements sociaux et intermédiaires profitant à la mixité sociale inscrite dans le SCoT. De plus, ce projet de réhabilitation de l'ancienne caserne Frère permet de lutter contre l'étalement et de densifier l'offre de logement sur un même site.

### Le Scota a émis un avis favorable le 10 septembre 2019

#### ▪ **Arrêt de Projet du PLUi à 6 de la Communauté urbaine d'Arras**

La Communauté urbaine d'Arras a transmis pour avis l'arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal des communes de Basseux, Boiry-Sainte-Rictrude, Boiry-Saint-Martin, Ficheux, Ransart et Rivière.

Les objectifs du SCoT ont bien été repris. En effet, la commune de Rivière est bien identifiée comme pôle relais avec 18 logements par hectare et 16 logements par hectare pour les autres communes.

Ce projet de territoire répond aux grands enjeux urbains et permet une croissance de population de plus de 200 habitants à horizon 2032, une production de logements de 20 logements par an (soit 320 logements) et une stabilisation du rythme de la consommation foncière.

### Le Scota a émis un avis favorable le 10 septembre 2019

#### ▪ **Avis sur le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD) et le Règlement du SAGE de l'ESCAUT**

Par courrier en date du 29 juillet 2019, le Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Escaut a transmis pour avis le dossier SAGE de l'Escaut.

Le territoire du SAGE couvre une superficie de 2 005 km<sup>2</sup> répartie sur 248 communes sur les départements de l'Aisne, du Nord et du Pas-de-Calais. Il possède une frontière avec la Belgique.

11 communes de la Communauté de Communes du Sud-Artois sont concernées : Barastre, Bertincourt, Haplincourt, Havrincourt, Hermies, Lebuquière, Metz-en-Couture, Ruyaulcourt, Trescault, Vélou et Villers-au-Flos.

5 enjeux ont été identifiés pour le SAGE de l'Escaut :

Reconquérir les milieux aquatiques et humides,  
Maîtriser les ruissellements et lutter contre les inondations,  
Améliorer la qualité des eaux,  
Gérer la ressource en eau souterraine,  
Assurer la mise en place d'une gouvernance et une communication efficaces pour la mise en œuvre du SAGE.

Le SAGE de l'Escaut souhaite être associé au suivi des mesures compensatoires et d'accompagnement des aménagements du Canal Seine Nord Europe du fait de son impact potentiel sur la nappe de la craie, tant sur sa qualité que sur son fonctionnement hydrodynamique.

Les objectifs et orientations du SAGE Escaut sont pleinement intégrés au SCoT exécutoire depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019, à ce titre

Le Scotia a émis un avis favorable le 30 septembre 2019

▪ **Avis sur le Permis d'Aménager (PA) n° 0 62 080 19 00002 concernant la création d'un lotissement en 4 lots à vocation principale d'habitat sur la commune de Bapaume**

La Communauté de Communes du Sud-Artois a sollicité l'avis du Scotia sur le Permis d'Aménager n° 0 62 080 19 00002 pour la création d'un lotissement en 4 lots à vocation principale d'habitat sur la commune de Bapaume.

Le projet se situe sur la partie Sud des Friches de l'ancienne caserne Frère, à l'angle des rues du Faubourg d'Arras et la rue Tour de Ville et occupe une superficie de 18 487 m<sup>2</sup>.

Au regard du SCoT opposable, la ville de Bapaume est identifiée comme pôle pivot majeur et par conséquent doit renforcer significativement son poids démographique et en logements. De plus, ce projet de réhabilitation est inscrit dans le DOO du SCoT.

Ce projet est adapté et répond à une mixité sociale renforcée par la construction d'un béguinage et la gestion des flux du site permet d'organiser un fonctionnement sécurisé et de prioriser les cyclistes et le piéton. A ce titre,

Le Scotia a émis un avis favorable le 10 septembre 2019

La présentation des avis terminée, Monsieur Pascal LACHAMBRE passe la parole à Monsieur Michel MATHISSART qui expose les finances et organisation de service.

Monsieur Michel MATHISSART remercie le Monsieur Pascal LACHAMBRE et propose avant d'aborder le Débat d'Orientations Budgétaires 2020, de soumettre au vote de l'assemblée deux autres délibérations portant sur la vie administrative du syndicat.

**Délibération n° 467 – Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2020-2023**

Le 3 avril 2019, une délibération été prise pour adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire auprès du centre de gestion du Pas-de-Calais. Ce contrat se terminant le 31/12/2019, il est proposé aujourd'hui de renouveler cette adhésion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et jusqu'au 31/12/2023.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° 468 – Exécution partielle des investissements avant vote du budget 2020**

Il s'agit ici d'autoriser l'ordonnateur à exécuter des engagements de dépenses d'investissement sur l'exercice 2020 avant le vote du budget primitif. La limite de dépenses étant égale au ¼ des prévisions de dépenses d'investissement du budget n-1.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° 469 – Débat d'Orientations Budgétaires 2020**

Monsieur Michel MATHISSART présente le Rapport d'Orientations Budgétaires de l'année 2020. Cette présentation se décompose en deux temps. Dans un premier temps, une présentation des actions menées en 2019 suivie des actions qui sont à mener en 2020, et dans un second temps, l'analyse de l'exécution prévisionnelle pour l'année 2019 suivie des prévisions de dépenses pour l'année à venir.

## I - BILAN DES ACTIONS MENEES EN 2019

### A - La gestion et la communication

#### Actions en cours

- Mise en place des Comités Syndicaux et réunions de bureau. *Nombre de réunions de Comité Syndical : 3 ; de réunion de Bureau : 4*
- Poursuite des travaux des commissions de suivi et pour la révision. *Nombre de réunions : 4*
- Management des réseaux sociaux et du site institutionnel du Syndicat

### B – L'état d'avancement des missions

#### Actions terminées

- Approbation du SCoT
- Études « Élaboration d'un schéma global des itinéraires de randonnées pédestres, VTT et Cyclos sur le territoire du Scotia »
- Instruction des dossiers d'urbanisme pour avis simple. *Nombre de dossiers traités : 8*
- Instruction des dossiers d'autorisation commerciale (pour passage en CDAC). *Nombre de dossiers traités : 2*
- Instruction des dossiers relatifs à la ressource en eau (SAGE). *Nombre de dossiers : 2*
- Instruction des dossiers sollicitant des avis en qualité de Personne Publique Associée (SRADDET, PLUi, ...). *Nombre de dossiers : 8*
- Instruction des dossiers de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (pour passage en CDPENAF). *Nombre de dossiers : 47*
- Sensibilisation à la prise en compte des orientations du SCoT dans les documents d'urbanisme par des réunions d'informations avec les EPCI et réunions de conseils préalables à l'arrêt de leurs documents

#### Actions en cours

- Instruction des dossiers d'urbanisme pour avis simple et notes d'observations
- Instruction des dossiers d'autorisation commerciale pour passage en CDAC
- Sensibilisation à la prise en compte des orientations du SCoT dans les documents d'urbanisme par des réunions d'informations avec les EPCI et réunions de conseils préalables à l'arrêt de leurs documents.
- Travail collaboratif étroit et rôle facilitateur entre les EPCI, la DDTM, les chambres consulaires et bureaux d'études dans le cadre de la mission d'accompagnement
- Présentation pour mise en œuvre de l'étude « Élaboration d'un schéma global des itinéraires de randonnées pédestres, VTT et Cyclos sur le territoire du Scotia »

## II – LES ORIENTATIONS 2020

### A – Objectifs stratégiques

- Se donner les moyens et les outils pour que le SCoT soit de plus en plus un dispositif au service du territoire et de son développement, répondant aux attentes et objectifs des élus et aux besoins des collectivités
- Permettre les consultations et les partenariats les plus larges possibles pour faire remonter les besoins du terrain, consulter les Maires et les Présidents des EPCI, prendre en compte leurs attentes pour favoriser l'échelon local tout en respectant les contraintes légales et l'harmonisation sur l'ensemble du territoire
- Continuer à développer concertation et partenariat, par la communication et les dispositifs participatifs
- Renforcer le rôle de conseil et d'aide à la décision du Syndicat : mise à disposition de toutes les collectivités, par le biais du SIG de données, d'analyses, de cartes et de statistiques

### B – Objectifs de gestion

- Optimiser le montant des participations demandées aux EPCI ;
- Maintenir les effectifs au niveau de l'année 2019 soit 4 postes occupés et 1 à pourvoir.

### C – Plan d'actions 2020

L'exercice 2020 sera marqué notamment pour la mise en place de la mise en œuvre du SCoT.

- Évaluation du SCoT
- Mise en place d'un observatoire pour exploiter les données d'occupation des sols
- Mise à jour des données d'occupation des sols

Monsieur Pascal LACHAMBRE annonce qu'il faudra informer le nouvel exécutif ; Monsieur Michel MATHISSART précise qu'un séminaire est prévu et aura lieu au début du second semestre.

En 2020, le syndicat mixte devra également poursuivre ses missions ordinaires : suivre et traiter les différents dossiers d'urbanismes (SAGE, CDAC, CDPENAF) tout en travaillant sur la mise en place d'outils d'animation pour sensibiliser les nouveaux élus qui intégreront le comité syndical du Syndicat mixte suite aux renouvellements des exécutifs communautaires (séminaire, commissions, ateliers...).

### III – EXECUTION DU BUDGET 2019 ET PREVISIONS 2020

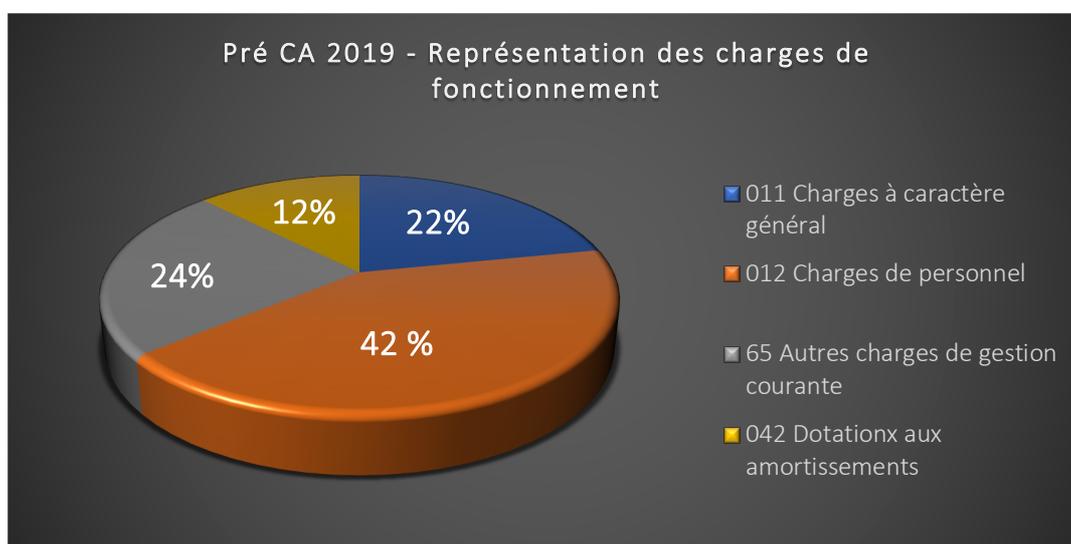
#### A – Compte administratif 2019 (prévisionnel)

Le budget 2019 a été voté pour un montant total de 906 136 € en section de fonctionnement et 277 276 € en section d'investissement.

#### 1 – Fonctionnement

##### Dépenses

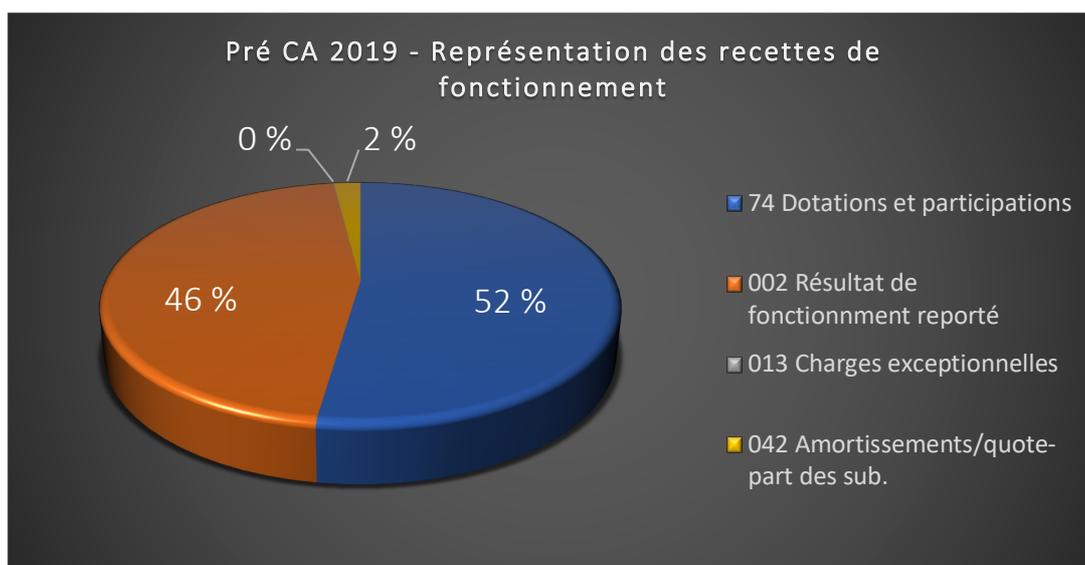
Chapitre	Libellé	BP 2019	Prévision CA 2019
011	Charges à caractère général	521 507	96 480
012	Charges de personnel	221 000	186 431
65	Autres charges de gestion courante	108 631	104 230
Total dépenses réelles		851 138	387 141
042	Dotations aux amortissements	54 998	54 993
Total dépenses d'ordre		54 998	54 993
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>906 136</b>	<b>442 134</b>



Les prévisions de dépenses de fonctionnement sont en légère baisse par rapport à 2018, malgré la dépense, non prévue à la construction du budget 2019, liée à l'étude sur l'architecture commerciale de la Ville d'Arras et les flux commerciaux et comportements de chalandage sur le territoire du Scota, initiés par la ville d'Arras et la communauté urbaine d'Arras à laquelle le Scota a participé. Nous dégagerons de nouveau un excédent nous permettant de financer sur nos fonds propres l'ensemble des prévisions budgétaires 2020.

### Recettes

Chapitre	Libellé	BP 2019	Prévision CA 2019
74	Dotations et participations	474 289	474 289
77	Produits exceptionnels	101	0
002	Résultat de fonctionnement reporté	413 863	413 863
013	Atténuation des charges	0	617
Total recettes réelles		888 253	888 769
042	Amortissements/quote-part des sub.	17 883	17 883
Total dépenses d'ordre		17 883	17 883
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>906 136</b>	<b>906 652</b>

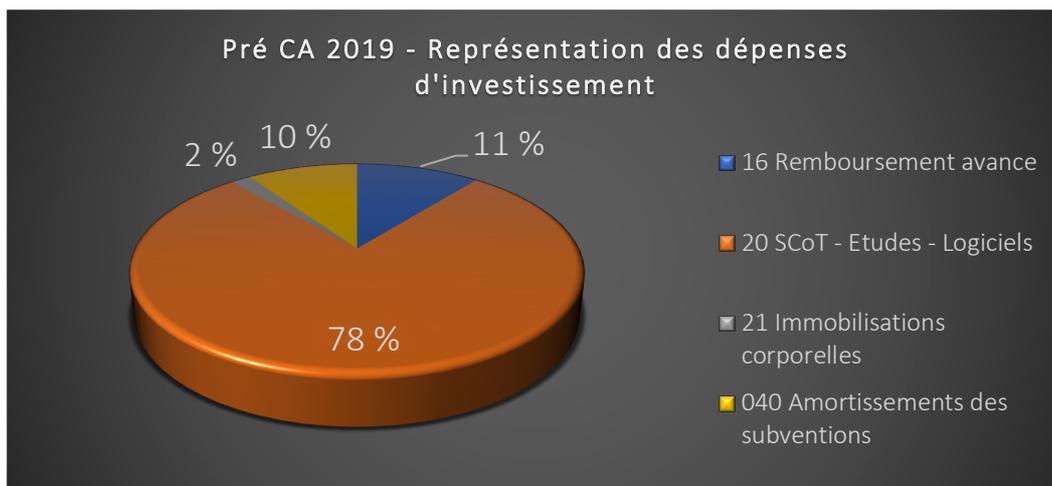


Les prévisions de réalisation de recettes pour l'année 2019 seront conformes aux prévisions budgétaires.

### 2 – Investissement

#### Dépenses

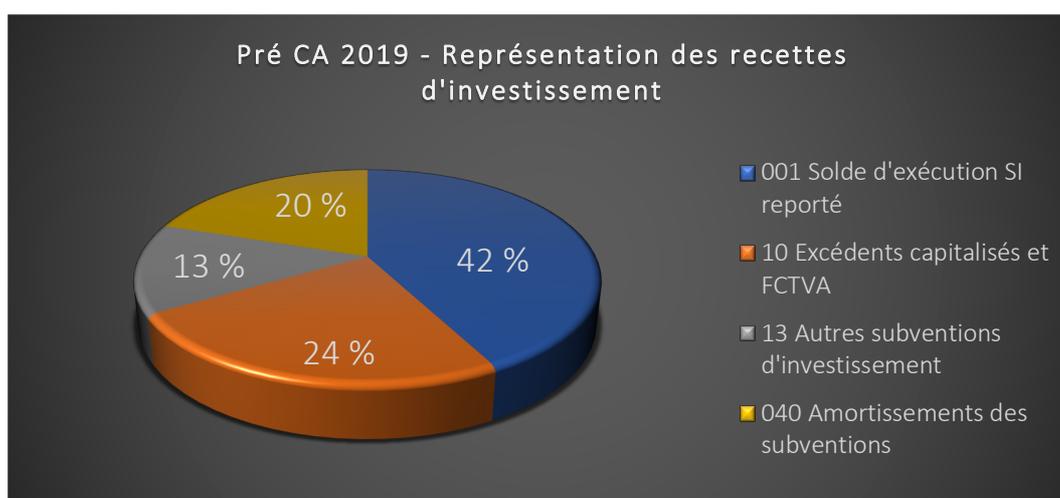
Chapitre	Libellé	BP 2019	Prévision CA 2019
16	Remboursement avance	20 000	20 000
20	SCoT - Études - Logiciels	199 420	145 697
21	Immobilisations corporelles	39 973	3 196
Total dépenses réelles		259 393	168 893
040	Amortissements des subventions	17 883	17 883
Total dépenses d'ordre		17 883	17 883
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>277 276</b>	<b>186 776</b>



La réalisation de l'ensemble des études lancées a été faite. Les crédits 2019 annulés seront affectés au budget 2020 et permettront le financement des projets à venir, dont notamment la mise en place des outils nécessaires à la mise en œuvre du SCoT.

### Recettes

Chapitre	Libellé	BP 2019	Prévision CA 2019
001	Solde d'exécution SI reporté	116 612	116 612
10	Excédents capitalisés et FCTVA	67 167	67 167
13	Autres subventions d'investissement	38 500	37 155
<b>Total recettes réelles</b>		<b>222 279</b>	<b>220 934</b>
040	Amortissements des subventions	54 997	54 997
<b>Total dépenses d'ordre</b>		<b>54 997</b>	<b>54 993</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>277 276</b>	<b>275 927</b>



Hormis la perception effective de subvention de la Région Hauts-de-France (Élaboration d'un schéma global des itinéraires de randonnées pédestres, VTT et Cyclos sur le territoire du Scot), l'ensemble des recettes d'investissement seront perçues. Bien évidemment, si la subvention n'était pas versée d'ici la fin de la journée complémentaire, la recette serait reportée sur l'exercice 2020.

### 3 – Résultat prévisionnel de l'exercice

Excédent de fonctionnement d'environ 464 k€

Excédent d'investissement d'environ 89 k€

## **B – Budget Primitif 2020**

### 1 – Objectif de gestion

- Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement et dégager, grâce à l'autofinancement de la section de fonctionnement et aux résultats d'investissements reportés, les crédits nécessaires aux financements des études, et aux crédits d'investissements et de fonctionnement nécessaires à la mise en œuvre du SCoT
- Proposer une nouvelle baisse de la participation par habitant de 20 centimes l'amenant ainsi de 2,57 € à 2,37 €
- Gestion du personnel :
  - o Les données relatives aux orientations choisies en matière de structure d'effectifs, temps de travail et charges de personnel resteront identiques aux prévisions 2019.

Le Scota emploie 4 agents dont 2 agents mis à disposition par la Communauté Urbaine d'Arras. 1 agent devrait être recruté pour la mise en œuvre du SCoT et la gestion du Système d'Information Géographique.

- Structure des effectifs : 4 titulaires
- Catégorie des agents : 2 catégories A, 1 B et 1 C
- Poste ouvert non pourvu : 1 agent de catégorie A
- Quotité de temps : 3 agents à TC, 1 agent à 15 % ETP
- Parité : 2 femmes, 2 hommes
- Stagiaires : 2 stagiaires étudiants (gratification)

### 2 – Prévisionnel

Pour le budget 2020, les dépenses réelles de fonctionnement seront constantes, hormis les dépenses exceptionnelles liées à la sensibilisation au SCoT des nouveaux élus ainsi que l'inscription prévisionnelle d'une étude de fonctionnement à définir. Le montant prévisionnel du chapitre 011, charges à caractère général, sera de l'ordre de 130 k€.

Les charges de personnel (chapitre 012) seront quant à elles, quasi similaires aux chiffres de 2019, à savoir la somme de 225 k€. Ce montant intègre le recrutement d'un agent de catégorie A qui serait affecté au suivi du SCoT et la gestion du SIG du syndicat.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) seront maintenues au même niveau qu'en 2019. Il s'agit principalement des indemnités des élus.

La participation par habitant des EPCI sera fixée à 2,37 €.

Cette recette, ajoutée à la reprise de l'excédent de fonctionnement de 2019, permettra de couvrir les besoins de fonctionnement 2020 et de dégager de l'autofinancement.

Les dépenses d'investissements seront financées par l'autofinancement de la section de fonctionnement et par le résultat d'investissement reporté.

L'année 2020 et suivantes seront marquées par la mise en œuvre du SCoT. Des dépenses d'investissements seront à programmer, après décision politique, au cours de l'année. Une étude à thématique plus large, et selon la prospective, sera également lancée durant l'année 2020, elle sera décidée et engagée, tout comme les actions à mener pour la mise en œuvre, suite à la validation politique du futur exécutif du SCoT de l'Arrageois.

La volonté ici affichée est de laisser tous les moyens financiers existants pour permettre au Scota de porter sans contrainte la réalisation de sa compétence :

- La vocation du SCoT est de mettre en cohérence et de coordonner les politiques sectorielles des collectivités en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements, d'implantations commerciales, d'environnement et de prévention des risques et nuisances
- Garantir un développement maîtrisé des territoires qui les composent, dans une perspective de développement durable
- Pour atteindre cet objectif de cohérence, la réflexion sur la planification ne peut se limiter à la partie la plus dense de l'agglomération mais doit s'élargir aux territoires périphériques qui constituent également le bassin de vie quotidienne des habitants

D'autres chantiers seront également travaillés en 2020. En effet, pour se préparer aux incidences sur le SCoT et les EPCI, de la volonté du Gouvernement de porter, dans le cadre du plan biodiversité, à zéro l'artificialisation nette sur l'ensemble du territoire national est essentiel.

La modernisation des SCoT ainsi que la hiérarchie des normes, sont d'autres sujets initiés par la loi Élan du 23 novembre 2018. Monsieur Michel MATHISSART rappelle que le SCoT de l'Arrageois a été, le 8 novembre dernier, étape régionale de la concertation portée par le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales pour l'Ordonnance sur la Hiérarchie des Normes en recevant l'atelier sur le "Prototypage des outils d'intégration *des politiques sectorielles dans les documents d'urbanisme*", doit être au cœur des préoccupations.

Monsieur Michel MATHISSART remercie Madame Françoise ROSSIGNOL, Messieurs Pascal LACHAMBRE, Jean-Marie ZIEBA, Daniel VAHE et Pierre GUILLEMANT qui se sont associés à ce travail.

La lecture du Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 terminée, Monsieur Pascal LACHAMBRE reprend la parole pour conformément à la réglementation, ouvrir les débats et à l'issue acter qu'il s'est bien déroulé et ensuite passer au vote des deux autres délibérations.

Monsieur Pascal LACHAMBRE ouvre donc le Débat d'Orientations Budgétaires, et demande qui souhaite s'exprimer.

Le débat n'amenant aucune remarque particulière, Monsieur Pascal LACHAMBRE propose de passer au vote les différentes délibérations inscrites à l'ordre du jour.

#### **Délibération n° 469 – Débat d'Orientations Budgétaires 2020**

La délibération est adoptée à l'unanimité

#### **Délibération n° 467 – Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2020-2023**

La délibération est adoptée à l'unanimité

#### **Délibération n° 468 – Exécution partielle des investissements avant vote du budget 2020**

La délibération est adoptée à l'unanimité

Étant arrivé au terme de la partie administrative du Comité Syndical, Monsieur Pascal LACHAMBRE passe la parole à Madame Françoise ROSSIGNOL, vice-présidente en charge de la Mobilité, qui va faire un point sur l'avancement de l'élaboration du schéma global des itinéraires de randonnées pédestres, VTT et cyclos sur le territoire du Scota.

### **POINT D'AVANCEMENT**

#### **Élaboration d'un schéma global des itinéraires de randonnées pédestres, VTT et cyclos sur le territoire du Scota**

Madame Françoise ROSSIGNOL rappelle l'investissement de chacun sur ce schéma. C'est pourquoi, il semble opportun, juste avant la fin du mandat, de faire un point sur son état d'avancement.

Madame Françoise ROSSIGNOL rappelle la commande : il s'agit de disposer d'une vue d'ensemble des itinéraires doux à l'échelle du territoire du Scota.

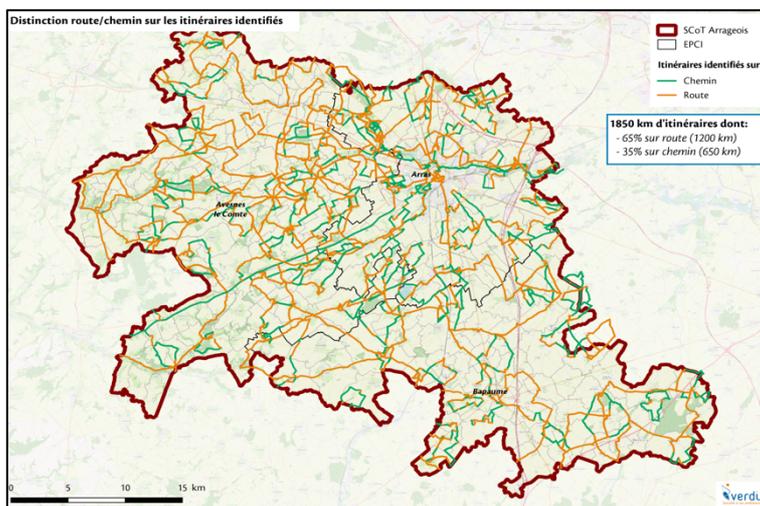
L'étude est divisée en 3 phases :

- un diagnostic,
- une prospective,
- un plan d'actions pour clôturer le travail.

Le premier point à souligner, c'est la très forte participation de nos partenaires aux différents COPIL et COTECH et l'implication des territoires voisins (la Somme, Artois-Gohelle...). Il y a eu un vrai intérêt pour notre démarche et un vrai désir de collaborer pour

assurer les continuités. Un certain nombre de contacts a été pris pour que le travail puisse se poursuivre dans la perspective de se connecter aux territoires qui nous entourent.

## 1) Synthèse de l'offre sur le territoire du Scot



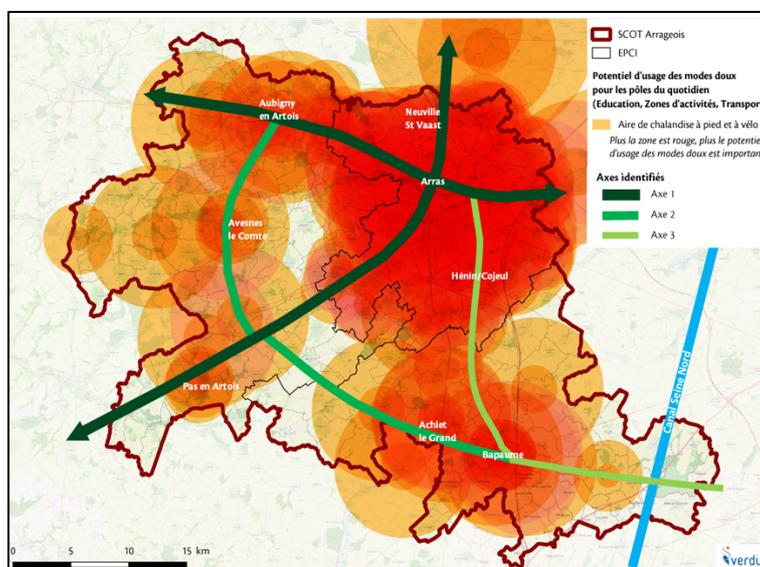
Constats :

- Pléthore d'itinéraires.
- Une offre dense qui permet des pratiques diverses à ce jour (cyclo, VTT, marches nordiques, équitation...).
- Le territoire compte 1 850 km d'itinéraires. Or ils manquent de structuration. En effet, s'il y a une méconnaissance du territoire, il est difficile de s'y retrouver et de savoir quel est le niveau d'entretien et de fréquentation des différents itinéraires et, donc, de se lancer dans les pratiques.

Ce qui nous amène à l'identification des enjeux :

- Structurer l'offre d'itinéraires en un maillage attractif et lisible, que l'on connaisse bien ou moins bien le territoire, pour pouvoir développer l'usage des modes doux y compris domicile/travail, là où ça a du sens, mais aussi les usages touristiques pour que ce soit lisible à des personnes venant de l'extérieur.
- Faciliter l'usage des modes doux au quotidien, en promouvoir l'usage en relevant quels sont les équipements nécessaires pour améliorer la possibilité de se déplacer modes doux : les parkings, les chargeurs pour les VTT... et associer l'ensemble des associations et services qui réunissent les pratiquants.

## 2) Identification des axes structurants

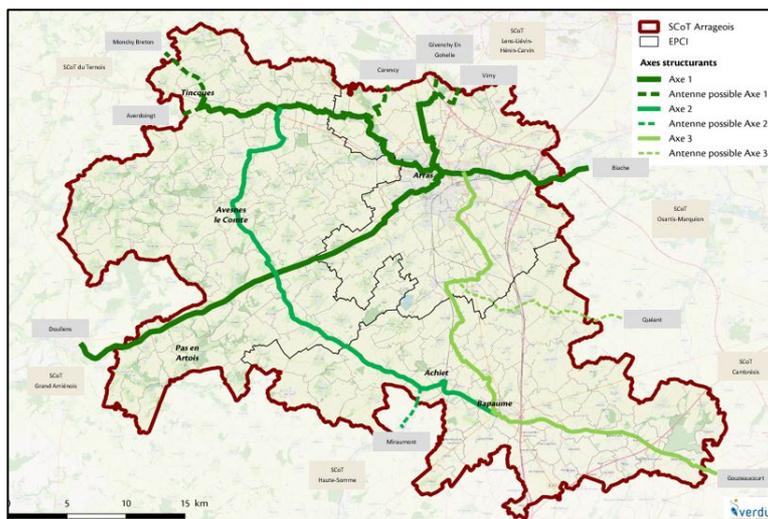


Trois axes majeurs se dégagent :

- L'axe 1, en vert foncé, passe par Arras. Il est le plus développé mais il s'agit aussi de ne pas tout centrer sur Arras et de développer des itinéraires périphériques permettant la circulation d'une partie du territoire à l'autre. A noter l'importance de prolonger l'axe 1, axe Nord-Sud, vers le Nord-Ouest et le Sud mais aussi directement vers Bapaume par l'axe 3.
- Les axes 2 et 3 sont identifiés comme les itinéraires périphériques.

Trois axes structurants qui pourraient desservir de façon plus efficace les différentes zones et itinéraires existants.

### 3) Axes structurants sur le réseau viaire et identification des connexions avec les territoires voisins

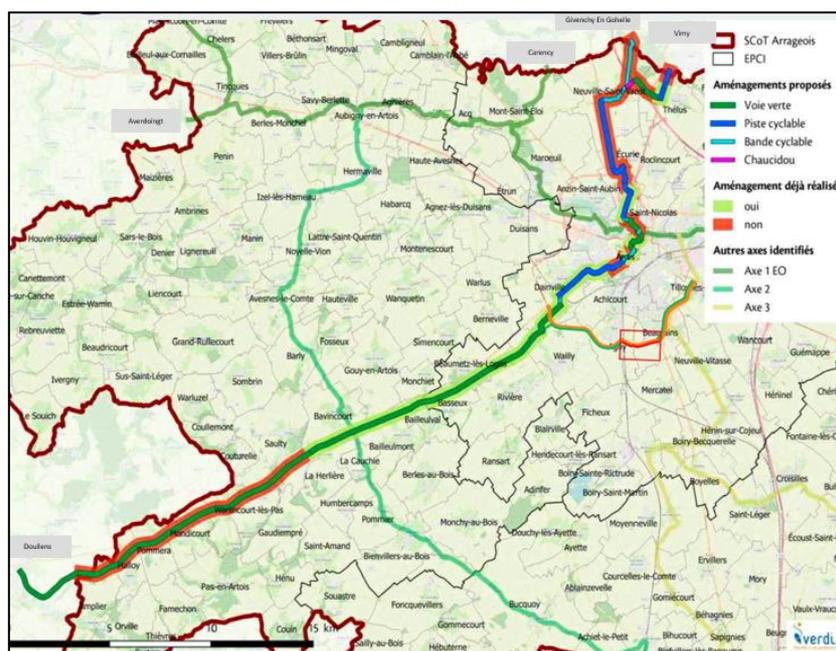


Ces axes structurants permettent de se connecter aux territoires voisins :

- Au Nord vers Neuville-Saint-Vaast,
- Un travail sur la cohérence des itinéraires de mémoire a été mené : les connexions avec les itinéraires du Département vers le Nord-Ouest mais aussi celles vers la Somme, vers la CALL et vers Osartis-Marquion...

### 4) Proposition d'aménagement pour un territoire connecté

#### Axe 1 Nord-Sud



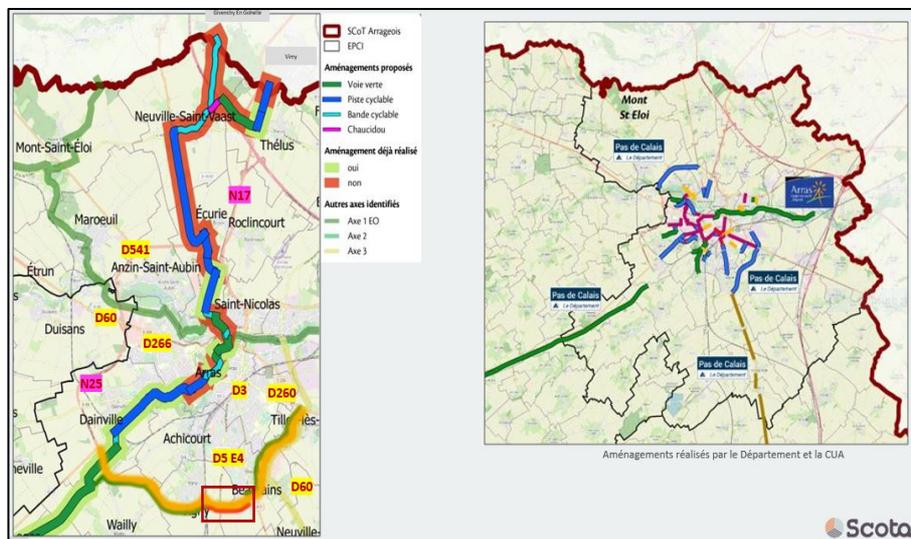
Tracé vert : aménagement déjà réalisé

Tracé rouge : aménagement à conforter ou à réaliser.

- L'axe 1 relie Neuville-Saint-Vaast et se connecte à la Véloroute de la mémoire, travaillé en concertation avec la CALL pour que l'itinéraire de mémoire soit vraiment cohérent et passe par les sites les plus intéressants jusqu'à Amplier au Sud-Ouest.
- Une bonne partie est déjà réalisée (Véloroute Voie Verte) mais la traversée d'Arras reste à consolider. Elle est reprise en partie dans le cadre du Master plan du quartier de la gare d'Arras. Des solutions se dessinent. Constat de difficultés de mobilités douces en allant du parking de la Citadelle jusqu'au Val de Scarpe (jusque Saint-Nicolas, Meaulens). Cette problématique est reprise dans le Master plan du quartier de la gare d'Arras.
- Les propositions faites par le bureau d'études Verdi sont à court, moyen et long terme donc il est possible d'imaginer des pistes cyclables dans ces différents temps.

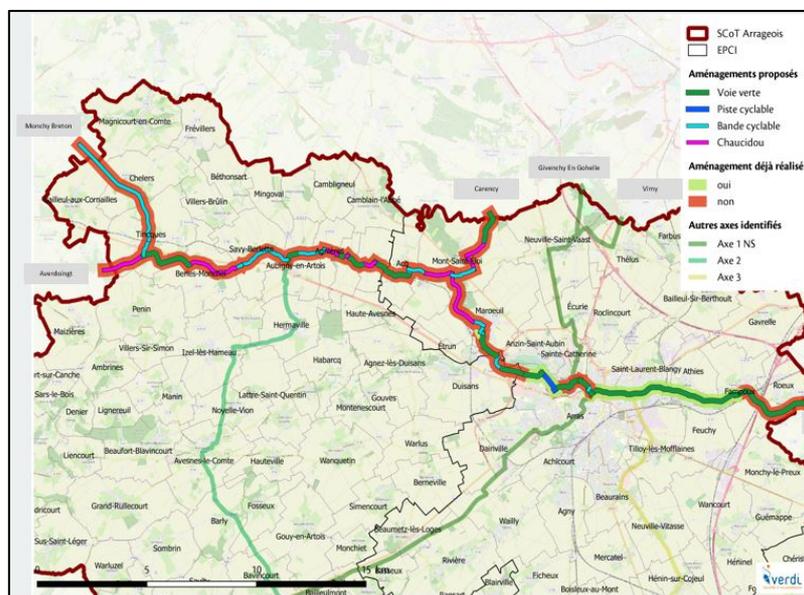
Faire circuler les vélos de façon plus sécurisée sur les axes secondaires est un enjeu très important. Il sera difficile de faire des pistes ou bandes cyclables sur la chaussée pendant des kilomètres et des kilomètres sur des axes secondaires. Axes où les vélos sont déjà très nombreux.

### Zoom sur l'axe 1 Nord- Sud



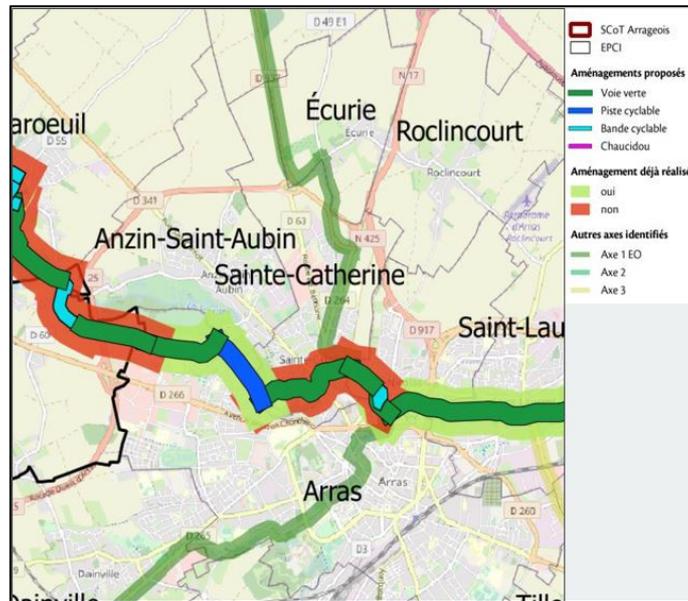
A côté du zoom de l'axe 1 Nord-Sud se trouvent les aménagements réalisés de façon plus large avec le Département (Véloroutes Voies Vertes) et la CUA (les pistes cyclables).

### Axe 1 Est-Ouest



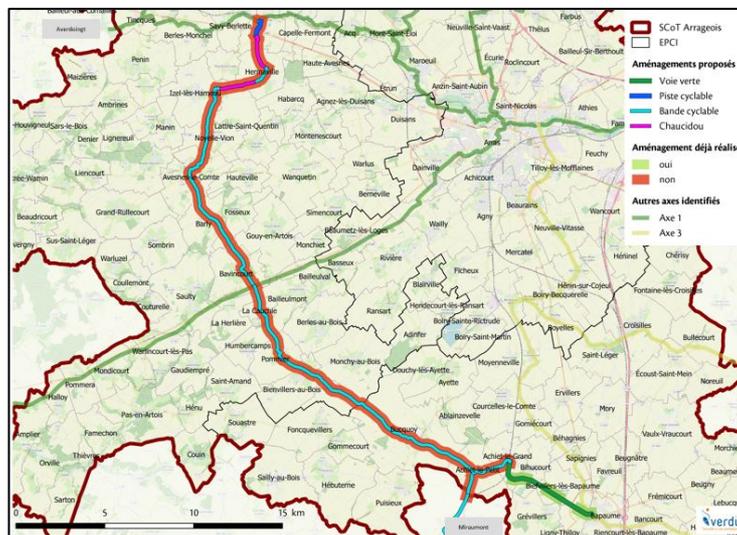
- L'axe Est-Ouest qui relie Roeux à Tincques via Arras est à constituer. Les itinéraires sont marqués, connus mais restent à aménager.
- Cet axe est ressorti comme axe prioritaire lors des débats.

**Zoom sur l'axe 1 Est-Ouest**



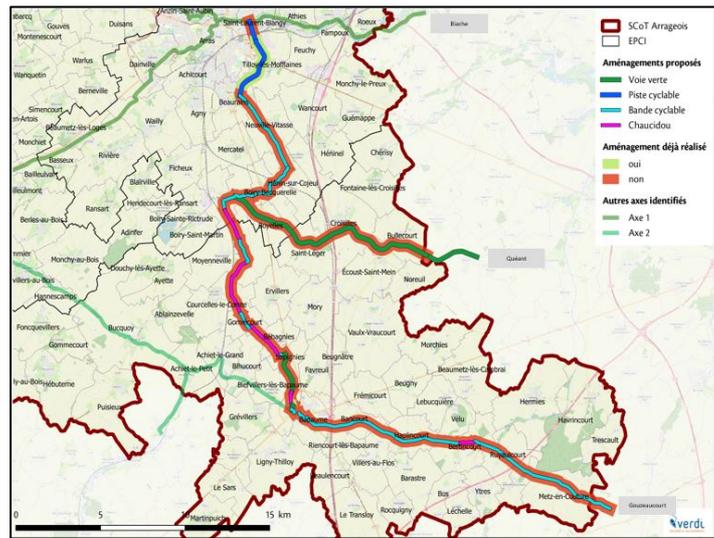
Problématique de la traversée de la ville d'Arras. L'axe Scarpe-Amont présente des qualités paysagères intéressantes.

**Axe 2 Nord-Ouest / Sud-Est**



- Cet axe 2 permet de relier Aubigny-en-Artois à Bapaume via Avesnes-le-Comte.
- Il est à créer dans son intégralité tout en prolongeant la Véloroute voie verte. Sa longueur est de 48 km dont 42 km à réaliser.
- Les interventions doivent s'inscrire dans une vision de cohérence globale d'où la proposition de plan d'actions à court, moyen et long terme.

### Axe 3 Nord / Sud-Est



- Cet axe orienté Nord/Sud-Est permet de relier Saint-Laurent-Blangy à Metz-en-Couture via Bapaume. Sa longueur est de 64,5 km. 59,5 km restent à créer.

Une présentation complète du plan d'actions sera nécessaire lors du prochain mandat à l'ensemble des EPCI afin que chacun puisse adapter sa démarche à sa situation (court/moyen/long termes, priorités et capacités financières). L'étude se veut souple pour que chacun puisse s'y retrouver.

Monsieur Pascal LACHAMBRE précise qu'en intra-EPCI chacun fait ce qu'il veut mais qu'il sera nécessaire de s'accorder, entre nous, pour la continuité des itinéraires.

Madame Evelyne DROMART ajoute que les accès aux collèges sont faits dans la communauté de communes du Sud-Artois par le Département. Elle précise que la création du Canal Seine- Nord-Europe va de pair avec un aménagement touristique. Ce chantier, qui reste à venir, devra avoir aussi des aménagements cohérents.

Monsieur Pascal LACHAMBRE estime que l'avènement du vélo électrique change complètement les appétences et qu'il va falloir répondre rapidement à la demande.

Monsieur Damien BRICOUT précise que la Véloroute voie verte est déjà réalisée et qu'elle se prolonge jusqu'à Doullens. Il est étonné que la Vallée de la Canche ne soit pas mentionnée pour un aménagement puisqu'il y a une ancienne voie ferrée. Monsieur Damien BRICOUT évoque la possibilité d'aménagement vu la largeur des voies ferrées existantes.

Madame Françoise ROSSIGNOL répond que les croisements se font sans problème. Elle souligne la diversité des croisements sur les véloroutes voies vertes.

Monsieur Jean-Marie ZIEBA précise que le chemin de la mémoire a vu sa fréquentation multipliée par 5 en très peu de temps. Il propose un relais garage à vélos sur la direction vers Doullens.

Madame Françoise ROSSIGNOL précise que des aménagements sont proposés dans l'étude.

Monsieur Jean-Marie ZIEBA demande que l'ancienne gare de Beaumetz devienne un « hub vélo » pour cyclos avec toutes les installations nécessaires. De plus, il précise que les panneaux sont illisibles et mal placés.

Madame Françoise ROSSIGNOL mentionne que certains aménagements sont peu coûteux. Les panneaux d'informations doivent se trouver à la rencontre du Véloroute voie verte et de l'itinéraire.

Monsieur Michel MATHISSART intervient sur les chaucidou notamment sur celui de la commune de Givenchy-en-Gohelle pour aller jusqu'au mémorial canadien de Vimy. Il précise que la commune de Gavrelle en réalise un également. C'est un aménagement très utilisé dans le cas d'un trafic faible ou moyen car l'investissement est minime.

Les membres du Comité Syndical recevront, en version numérique, les plans projetés lors de la séance.

Monsieur Pascal LACHAMBRE remercie Madame Françoise ROSSIGNOL pour sa présentation et propose de passer à l'agenda.

<b>DATE A RETENIR</b>
-----------------------

- Mercredi 29 janvier 2020 – 18h00 – **Bureau Syndical**
  - Compte administratif 2019, Compte de gestion 2019, Budget Primitif 2020
  
- Mercredi 12 février 2020 – 18h00 – **Comité Syndical**
  - Compte Administratif 2019, Compte de Gestion 2019, Budget Primitif 2020

MODIFICATION : 11/02/2020

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

-----

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Pascal LACHAMBRE propose de clore la réunion du comité syndical et donne rendez-vous pour les membres du bureau le 29 janvier 2020 et pour l'ensemble des membres du comité syndical du 12 février 2020 (modification : 11/02/2020).